

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**  
(Article L.6353-1 du code du travail)

Entre

**Le Centre de formation :**

LA SARL/SAS BRAIN IT

Domicilié au : 70, Boulevard de Picpus, 75012

Enregistré au RCS de Paris depuis le 29/03/2022

Sous le numéro SIRET : 91211162200011

Représenté par Monsieur Uriel ATTIAS, en qualité de Gérant  
et désigné ci-après " La Société"

ET

**Le stagiaire:**

Nom :

**Article I. - OBJET DE LA CONVENTION**

En exécution du présent contrat, La Société s'engage à organiser les actions de formation prévues à l'annexe ci-jointe et dans les conditions fixées par les articles suivants.

**I.1. NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION**

Le présent dispositif s'inscrit dans le cadre de : **Développement des compétences**  
(Catégorie d'action prévue à l'article L.6313.1 du Code du Travail dans laquelle s'inscrit la formation)

Les modules sont consultables dans le programme en annexe.

L'action de formation donne lieu à un **certificat de formation**.

Mme Camille Chapon, chargée de la formation est assistante dentaire diplômée.

**I.2 OBJECTIFS :**

- Connaître les instruments : savoir repérer, nommer et comprendre l'utilité des différents instruments.
- Comprendre les besoins du dentiste : savoir anticiper la présentation des instruments pour éviter au maximum la communication verbale pendant le soin.
- Développement de la coordination et du travail à 4 mains : Comprendre le rôle important d'un assistant dentaire lors du travail à 4 mains et travailler sur des outils qui permettent une meilleure communication au fauteuil.

- Optimisation : Placer les instruments dans un sens logique pour avoir une meilleure visibilité et éviter un maximum le risque d'accident.
- S'occuper du patient : Prendre en compte le patient au moment du soin tout en restant concentré sur le travail du chirurgien-dentiste.

### **I.3 PROGRAMME, MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

La formation est divisée en 2 parties accompagnées de supports vidéos et écrits :

#### **Partie 1 : Livret des fiches de révisions**

Cette partie présente l'illustration et la liste des instruments nécessaires pour chaque soin.

#### **Partie 2 : Les vidéos des plateaux techniques**

Cette partie propose 52 plateaux techniques détaillés en vidéos, avec des explications permettant de comprendre le déroulé du protocole ainsi que les instruments nécessaires

- Bilans & prophylaxies (5 plateaux)
- Soins conservateurs (6 plateaux)
- Endodontie (5 plateaux)
- Chirurgies (7 plateaux)
- Prothèses conjointes (13 plateaux)
- Prothèses adjointes (6 plateaux)
- Parodontologie (6 plateaux)
- Occlusodontie (2 plateaux)
- Eclaircissement dentaire (2 plateaux)

Chaque partie vous propose un QCM final pour évaluer les connaissances acquises.

*V1.2 13/01/2024*

### **I.4 NATURE DE L'ACTION DE FORMATION :**

(Conformément à l'article 6313-1 du Code du Travail)

- Action de formation ;
- Bilan de compétences ;
- Action permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre III de la présente partie ;
- Action de formation par apprentissage

### **I.5 DURÉE ET TENUE DE LA FORMATION**

#### **Les plateaux techniques en dentisterie**

15 heures

Déroulement : e-learning

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée : Le programme, les moyens, les méthodes pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances, la qualité des intervenants sont précisées, ayant valeur contractuelle ;

**I.6 EFFECTIF CONCERNE** : 1 personne

**I.7 MODALITÉS DE VALIDATION DES ACQUIS** :

Des QCM sont faits tout au long du parcours pour valider les compétences.

**Article II. – DISPOSITIONS FINANCIERES**

Coût total net : **500€** (exonération de TVA, article 293B du CGI)

**Article III – DROIT D'USAGE PERSONNEL**

L'identifiant et le mot de passe sont strictement personnels et confidentiels, placés sous la responsabilité exclusive du stagiaire. À ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés. En cas de violation de la clause, Brain it se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

**Article V. - DATE D'EFFET DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de la signature du stagiaire

Fait en 2 exemplaires, à Paris, le 15/05/2024

Le stagiaire :

---

Le gérant  
Monsieur Uriel ATTIAS

